finpension

finpension Durable O (Prévoyance)

Risque de placement: très bas

Factsheet au 30.11.2024

Brève description

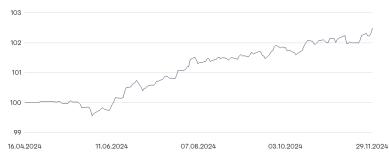
La stratégie de finpension Durable 0 investit 99 % dans des obligations à court et moyen terme cotées à la bourse suisse. La strategie d'investissement est passive et suit l'indice SBI AAA-BBB 1-5Y. Le fonds indiciel institutionnel du UBS est utilisé pour mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Ses fonds sont par ailleurs exemptés du droit de timbre à l'achat et à la vente. Ses fonds sont par ailleurs exemptés du droit de timbre à l'achat et à la vente.

Eléments clés

Devise de référence CHF
Tarif forfaitaire 0.39 %
Coûts de fonds (TER) 0.01 %
Frais de dépôt aucun
Frais de transaction aucun

Rééquilibrage hebdomadaire, le deuxième jour bancaire de la semaine

Performance (après déduction de la tarif forfaitaire)



Rendement	2024	2023	2022	2021	2020	
en %	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

Rendement en %	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	
cumulé	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
annualisé p.a.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	

Classes d'actifs	
Liquidité	1.0 %
Obligations	99.0 %
Devises	
Franc suisse	100.0 %
Régions	
Suisse	98.3 %
Europe	1.1 %
Non classifié	0.7 %

finpension

Liste des positions

Nom de produit	ISIN	Pondération
Liquidité		1%
Cash		1%
Obligations		99 %
UBS (CH) Investment Fund – Bonds CHF Inland Medium Term Passive I-X	CH0117297561	99 %

Fournisseurs

Fondation finpension 3a Fondation de prévoyance

Siège de la Fondation Schwyz (SZ)

Autorité surveillance LPP & Autorité de surveillance des fondations pour la Suisse centrale (ZBSA)

Réviseur VATAR AG

Banque de dépôt UBS Switzerland AG
Direction finpension AG, Lucerne

Ce document a été établi avec le plus grand soin et en toute bonne foi par finpension. finpension n'offre aucune garantie quant à son contenu et son exhaustivité et décline toute responsabilité en cas de perte résultant de l'utilisation de ces informations.

Un investissement d'épargne 3a dans cette stratégie d'investissement nécessite la conclusion d'un contrat de prévoyance avec la fondation de prévoyance finpension 3a. Les dispositions valables du règlement de prévoyance, du règlement de placement, du règlement d'organisation et du barème des frais de la fondation ainsi que les conditions d'utilisation de la demande s'appliquent aux relations entre le titulaire du compte, ses survivants et la fondation de prévoyance finpension 3a. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.finpension.ch/3a.